



## COMPTE -RENDU DE LA CAPA du 21 décembre 2017

Présents :

Administration : Mme Baladi (rectorat), M. Scheithauer IEN IO Poitiers , M. Artaud IEN Adj IA Poitiers  
5 représentants Snes Snuipp FSU 2 représentants Sgen CFDT

### AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETÉ

Tous les collègues éligibles ont été promus.

### AVANCEMENT ACCELERE D'ECHELON POUR LES PsyEN ELIGIBLES DES 6èmes et 8èmes ECHELON

La question des critères de départage entre promouvables a été un sujet de tension avec l'administration : Mme BALADI a défendu les critères suivants : à note égale, c'est l'ancienneté de services puis ensuite l'âge qui départagent les candidats. Elle nous a affirmé qu'avec le PPCR les critères jurisprudentiels de 2008 ne pouvaient plus être utilisés (note, ancienneté de grade, ancienneté d'échelon, mode d'accès à l'échelon, âge). Nous lui avons demandé si elle avait une note de service, un texte réglementaire le stipulant. Elle a évoqué les questions/réponses avec le MEN mais sans nous les communiquer. Nous avons alors demandé que les critères appliqués soient les mêmes que pour les autres catégories du 2de degré : note puis l'âge mais Mme Baladi s'y est opposé.

Nous avons demandé à l'administration si les reliquats de l'année passée pouvaient être utilisés afin d'accorder une promotion supplémentaire pour le passage au 7ème échelon. L'administration s'est engagée à étudier la question et nous tenir informés.

### QUESTIONS DIVERSES SNES SNUIPP

Quelles sont les modalités pour faire partie du jury du concours de recrutement 2018 des psychologues de l'éducation nationale ? Quelle information a été diffusée auprès des psychologues titulaires de l'académie ?

*La division des examens et concours n'a pas fait d'appel à candidatures en 2018. Les membres du jury ont été choisis par l'IGEN Bellier. L'idée est de stabiliser les participants sur 4 ans. 1/3 sera renouvelé tous les ans.*

Quel budget de fonctionnement pour les psychologues EDA ? Sur le terrain, nous constatons de grandes disparités entre les dotations par les communes : de 0 à 1000 € par an en fonction des secteurs. Serait-il envisageable de doter chaque circonscription d'un budget d'équipement pour les psychologues ? (Sur le même principe que la notation en équipement de chaque CIO)

*Budget de fonctionnement en cours et à voir avec les autres services. L'administration nous apportera une réponse à la prochaine CAPA*

Est-il envisagé la création de nouveaux postes de PsyEN dans une académie rurale tant dans le 1er que le second degré afin de couvrir l'ensemble de nos missions ? Des secteurs ruraux comme celui de Confolens ne sont que très imparfaitement couverts.

*Réponse de l'administration en attente.*

Qu'en est-il du recrutement d'un poste de psyEN vacant au CIO de Confolens ? La rectrice a-t-elle fait remonter les besoins en postes ?

*La remontée des postes se fait en février.*

D'un point de vue déontologique, serait-il possible d'harmoniser les dates de remise de dossier à la MDPH entre les quatre départements de l'académie (PsyEN EDA)?

Le SNUIPP précise que le calendrier n'est pas identique selon les départements. Il y a plus de 3 mois d'écart entre la Vienne et la Charente et que d'autre part ce calendrier n'est pas dû à une demande spécifique de la MDPH mais à des organisations départementales spécifiques. Le plus tard possible serait le mieux.

*L'IEN-ASH de la Vienne va voir comment une harmonisation avec les autres départements est possible.*

Quels ont été les critères d'attribution pour les stages proposés au PAF cette année ? Quelle information a été dispensée sur ce dispositif en direction des psychologues EDA ? Des formations se sont-elles proposées l'an prochain pour permettre à TOUS les psychologues EDA et EDO de l'académie de se former aux nouveaux outils comme la w5?

*M. SCHEITHAUER précise qu'il y avait 92 candidats pour 30 places dont 15 EDA. 3 sessions sont prévues en 2018/2019. Dans la Vienne, 1 journée 1/2 animée par B. Jumel seront proposées aux PsyEN. Le problème de la rémunération des formateurs est évoquée.*

*Le SNUIPP fait la demande de formation spécifiques aux outils pour les jeunes enfants ( WPPSI 4) en direction des psy EDA.*

Quels dispositifs de remplacement ont été prévus pour les congés maladie de plus d'un mois ?

*Quand des postes sont vacants ils sont remplacés : Angoulême, Confolens, Jonzac, Bressuire, Parthenay, Ruffec, Rouillac.*

*Les congés longues durées seront remplacés mais incertitude concernant les autres. Ce n'est pas forcément la durée d'un mois qui est prise en compte.*

**Les commissaires paritaires** Christiane PARIS, Odile BERNAUD, Nathalie OSPITAL, Béatrice COSSAIS, Bernard ROBIN